

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

24 - DORDOGNE

## Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	10
• votants	9
• absents	0
• exclus	0

## Date de convocation :

02 avril 2021

## Date d'affichage :

26 avril 2021

## Objet

N ° 13/2021  
Compte Administratif  
2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de BIRON

Séance du 09 avril 2021 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. DEMEULENAERE Sébastien

Étaient présents :

DESMAISON Bruno, DEMEULENAERE Sébastien, RIVAUD Vincent, VEYSSIERES Sylvie, CAILLER Sébastien, GROULT Philippe, HO THAM KOUIE Sandra, MATTERA Marc, RAMALHO Irène, VERRY Gilles.

Secrétaire de séance :

M. CAILLER Sébastien

Le conseil municipal vote le compte administratif 2020 pour le montant de : (Bruno DESMAISON quitte la séance pendant le vote du CA)

Dépenses fonctionnement : 130 859.24 €  
Recettes fonctionnement : 212 210.44 €  
Dépenses investissement : 351 095.23 €  
Recettes investissement : 260 914.78 €  
Report en fonctionnement R002 : 189 230.78 €  
Report en investissement D001 : 551.78 €  
Total cumulé du CA 2020  
En dépenses : 484 506.25 €  
En recettes : 662 356.00 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 22 avril 2021.

Publié ou notifié le 22 avril 2021.

Fait à BIRON, le 26 avril 2021



Le Maire

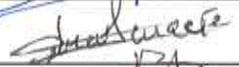
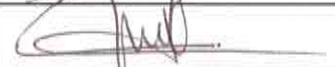
IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURESIV  
D2

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 09  
 VOTES :  
 Pour : 09  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Maire.  
 A Biron, le 09/04/2021  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Biron, le 09/04/2021  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CAILLER Sébastien	
DEMEULENAERE Sébastien	
DESMAISON Bruno	
GROULT Philippe	
HO THAM KOUIE Sandra	
MATTERA Marc	
RAMALHO Irène	
RIVAUD Vincent	
VERRY Gilles	
VEYSSIERES Sylvie	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2021, et de la publication le 12/04/2021

A BIRON, le 09/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.